Zeitschrift: Agrarwirtschaft und Agrarsoziologie = Économie et sociologie rurales

[1980-2007]

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Agrarwirtschaft und Agrarsoziologie

Band: - (2003)

Heft: 1

Artikel: Multifonctionnalité et identié paysann : une étude auprès des

agriculteurs de l'Arc jurassien

Autor: Miéville-Ott, Valérie

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-966599

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Multifonctionnalité et identité paysanne¹

Une étude auprès des agriculteurs de l'Arc jurassien

Valérie Miéville-Ott, Institut d'économie rurale, EPFZ

1. Introduction

L'agriculture suisse et l'agriculture européenne sont en pleine redéfinition de leur rôle et du contrat qui les lie à la population dans son ensemble. Pour diverses raisons, à la fois nationales et internationales, sur lesquelles nous n'allons pas nous étendre ici, la fonction nourricière de l'agriculture est en passe de perdre sa primauté dans les attentes adressées à l'agriculture². Celles-ci deviennent multiples, voire contradictoires, et touchent à des domaines très variés de l'activité agricole: entretien du paysage, maintien des ressources naturelles et de la biodiversité, prévention des catastrophes naturelles, contribution à la vie sociale et économique dans les zones reculées du territoire national, etc. En un mot, l'agriculture européenne du 21^e siècle sera multifonctionnelle ou ne sera pas.

Notre contribution veut dégager comment cette multifonctionnalité est perçue et vécue par les agriculteurs et ce qu'elle implique comme changements, non seulement de pratiques, mais aussi identitaires et symboliques.

Nous présenterons brièvement la situation suisse et française quant aux dernières législations agricoles (programmes agri-environnementaux, montants des aides, éco-conditionnalité des différentes mesures). Puis,

¹ Cet article a fait l'objet d'une contribution au XIX Congrès de la Fédération Européenne des Herbages: «Multifonctionnalité des prairies: Qualité des fourrages, des produits animaux et des paysages», La Rochelle (F), 27-30 mai 2002.

² Nuançons toutefois cette remarque, car la fonction nourricière est en train de reprendre de l'importance mais en changeant de dimension: les attentes ne sont plus tant d'ordre quantitatif (crainte d'un manque au niveau de l'approvisionnement alimentaire) mais surtout d'ordre qualitatif (transparence des conditions de production, traçabilité des produits, informations sur les OGM, etc.).

à l'exemple de l'agriculture jurassienne, nous montrerons les conséquences réelles de ces différentes mesures au niveau des pratiques agricoles. Nous nous demanderons si ces changements de pratiques parviennent à s'insérer dans le système de représentation sociale des agriculteurs, condition indispensable pour qu'ils acquièrent du sens, autrement dit pour que l'agriculteur puisse continuer de se reconnaître et de se valoriser dans ses pratiques. Enfin, il s'agira de dégager les conditions optimales pour que cette rencontre entre les pratiques nouvelles des agriculteurs et leur système de valeur endogène puisse se faire.

2. La multifonctionnalité comme légitimité fondatrice

L'agriculture suisse connaît depuis une dizaine d'années une transformation radicale de ses conditions cadres. Secteur économique reconnu et très protégé, érigé en instrument de défense nationale au même titre que l'armée, elle s'est vu remettre en cause profondément, aussi bien sur le plan politique, économique que social. Différentes votations populaires sont intervenues et ont redéfini son rôle. Il ne s'agit pas d'abandonner l'agriculture ou de lui enlever toute forme de soutien. mais de décider pour quelles fonctions ce soutien va être maintenu. Dans ce nouveau contexte, la fonction environnementale de l'agriculture suisse est devenue centrale et indispensable à légitimer les aides publiques qu'elle reçoit. Depuis l'entrée en vigueur de PA2002³ en 1999, l'éco-conditionnalité des aides octroyées aux agriculteurs helvétiques est maximale: tout paiement direct est lié au respect de fournir les prestations écologiques requises (PER) qui reprennent le cahier des charges de la production intégrée, encouragée sur une base de volontariat dès 1993 grâce à l'Ordonnance sur les contributions écologiques (OCEco).

³ Loi fédérale sur l'agriculture du 29 avril 1998.

Tableau 1: Evolution comparée des paiements directs et du soutien au prix, Suisse

	soutien au	prix	paiements o	lirects	total des dépenses agricoles		
	en millions FS	en %	en millions FS	en %	en millions FS		
1990	1 485	55,5 %	707	26,4 %	2 676		
1993	1 476	43,2 %	1 487	43,5 %	3 416		
1994	1 296	37,1 %	1 760	50,3 %	3 496		
1995	1 336	37,7 %	1 821	51,3 %	3 547		
1996	1 336	33,8 %	2 238	56,6 %	3 953		
1997	1 161	29,6 %	2 380	60,7 %	3 921		
1998	1 059	27,0 %	2 483	63,3 %	3 925		
1999	1 318	31,4 %	2 286	55,5 %	4 197		
2000	955	25,6 %	2 114	56,7 %	3 727		
2001	902	22,8 %	2 334	58,9 %	3 962		

Source: Office Fédéral de la Statistique et Union Suisse des Paysans⁴

En France également, depuis les premiers jalons posés par l'article 19 en 1985 (règlement CEE 797/85), en passant par les mesures agrienvironnementales (règlement CEE 2078/92), on est en train de repenser le contrat qui lie l'agriculture à la population. La Loi d'orientation agricole votée en juillet 1999 reconnaît les différents rôles que doit jouer l'agriculture - rôle économique, social et environnemental - et donc sa multifonctionnalité. Elle veut maintenir et consolider les paiements directs mais en les conditionnant plus à des prestations de service public. L'outil central de cette nouvelle politique est le contrat territorial d'exploitation (CTE). Le cahier des charges de ce contrat est à élaborer au niveau local en fonction de la problématique spécifique d'une région ou d'un produit. Par ce contrat, l'agriculteur s'engage à fournir un certain nombre de prestations, alimentaires ou non, contre rétribution.

-

⁴ Chiffres disponibles sur leur site internet respectif: http://www.bauernverband.ch et http://www.statistik.admin.ch.

Tableau 2: Les mesures agri-environnementales en France (1999)

		budget (milliers FF)	nb contrats	% des expl.	ha ou UGB	% SAU
Opérations locales	biotopes, déprise, paysage, etc.	479 636	44 462	6,5 %	819 662	27,0 %
Opérations zonales	réduction des intrants	66 673	2903	0,4 %	63 080	0,2 %
	reconversion des terres arables	50 175	3858	0,6 %	21 100	0,1 %
	protection des races menacées	25 290	5878	0,9 %	36 463	
	aide à la reconversion biologique	246 977	7184	1,1 %	213 074	0,7 %
	diminution de la charge cheptel	36 525	1293	0,2 %	23 064	0,1 %
	retrait des terres à long terme (eau)	1004	39	0,0 %	143	0,0 %
	retrait des terres à long terme (faune, flore)	1668	85	0,0 %	326	0,0 %
Prime à l'herbe		979 000	65 091	9,6 %	4 010 000	13,4 %

Source: CNASEA. 2000. Rapport d'activités 1999.

Même si dans leurs orientations fondamentales, les deux politiques agricoles, suisse et française, se rejoignent, de grandes différences d'application demeurent. La France reconnaît et encourage toujours très fortement son agriculture intensive, grosse exportatrice au plan mondial, ce qui ne va pas sans poser de problèmes d'ailleurs de compatibilité avec les mesures d'aide à caractère écologique. D'autre part, les premières mesures environnementales françaises permettaient de gérer le domaine agricole à «deux vitesses» c'est-à-dire de pratiquer d'un côté une agriculture intensive conventionnelle, et d'«écologiser» seulement les parcelles sous contrat. Le contrat territorial d'exploitation⁵ a été mis en place afin de permettre de remédier à ces inconvénients mais les premières expériences sont encore trop limitées pour pouvoir en tirer des enseignements généraux. Le montant des aides est également une

_

⁵ Le contrat territorial d'exploitation va être remplacé prochainement par le contrat d'agriculture durable.

modalité des politiques agricoles suisse et française qui est très différente.

Tableau 3: Répartition des dépenses agricoles, France (1990-1997)

	1990		1993		1997	
	en millions FF	en % du total des aides	en millions FF	en % du total des aides	en millions FF	en % du total des aides
Soutien et orienta- tion des produc- tions	41 598	80,2 %	67 301	80,1 %	60 172	82,3 %
- dont primes COP ¹	147	0,3 %	19 884	23,7 %	30 036	41,1 %
ICHN ²	1454	2,8%	2015	2,4 %	2161	3,0 %
Prime à l'herbe	0		990	1,2 %	1631	2,2,%
MAE ³	0		89	0,1 %	270	0,4 %
Total des aides agricoles	51 859	100 %	84 036	100 %	73 131	100 %

¹⁾ Céréales, oléagineux, protéagineux (aides introduites en 1992 lors de la réforme de la PAC)

Source Philippe Boyer, 1999.

La multifonctionnalité va de pair avec la généralisation des paiements directs, qui se distinguent du soutien au prix par le fait qu'ils ne sont plus liés à la production agricole. Cela a différentes conséquences sociologiques au sens large: de par leur transparence, les paiements directs tombent dans le domaine public et sont donc soumis à l'approbation du citoyen, qui peut remettre en cause leur légitimité à tout moment. De plus, ils récompensent de la même manière celui qui fait «bien» son travail et celui qui est plus «négligent». Avec l'ancien système de soutien au prix des produits agricoles, le paysan se sentait récompensé pour son travail de producteur. Les paiements directs rétribuent maintenant d'autres prestations, mais que l'agriculteur a beaucoup de peine à matérialiser: biodiversité, paysage, gestion du territoire, vie sociale. Et parfois, il a le sentiment que d'être payé pour ces prestations revient à «être payé pour ne rien faire». Il perd ainsi le plaisir du

²⁾ Indemnité compensatoire pour handicap naturel (pente, altitude)

³⁾ Mesures agri-environnementales.

travail bien fait, le revenu n'étant plus lié directement au savoir-faire et à l'expérience.

Mais les paiements directs ont aussi un aspect positif: ils rémunèrent des services qui jusque là étaient «compris dans le prix», si l'on ose dire. En les rémunérant, ils leur donnent une nouvelle légitimité, que certains agriculteurs arrivent à reconnaître, pour trouver, a posteriori, une nouvelle justification à leur métier. Les éleveurs du Jura français parviennent mieux que leurs collègues neuchâtelois à s'approprier le discours officiel, notamment en ce qui concerne l'enjeu paysager lié à la déprise agricole. Ils sont conscients du fait qu'ils doivent justifier ces aides aux yeux des autres milieux, consommateurs d'espace rural, par un bon entretien de la campagne. Il est vrai que les agriculteurs du Doubs sont beaucoup plus marginalisés que ceux du canton de Neuchâtel. Souvent, il ne reste plus que deux ou trois fermes par village, et cette situation entraîne une certaine fragilisation de l'agriculture face aux autres secteurs, d'où l'urgence plus grande à récupérer le discours dominant sur l'entretien du paysage, et à tenter ainsi de se forger une nouvelle légitimité.

3. Pratiques agricoles et logique d'éleveur

La multifonctionnalité remet en cause le rôle central de l'agriculture, celui de nourrir les hommes, au cœur de l'ethos paysan. Les nouvelles prestations d'intérêt général que l'agriculteur doit fournir sont très difficiles à évaluer et à quantifier et ne peuvent fonctionner comme critères d'auto-évaluation clairs. Comment dès lors l'agriculteur va-t-il faire pour tenter de maintenir sa représentation du métier nécessaire à lui donner un sens?

L'agriculteur suisse a changé ses pratiques de manière importante depuis 1993, date à laquelle est entrée en vigueur l'Ordonnance sur les contributions écologiques, permettant de rétribuer la production intégrée et l'implantation de surfaces de compensation écologique. D'abord sur une base volontaire (mais de plus en plus indispensable avec la baisse généralisée des prix qui est intervenue simultanément), puis par obligation avec PA2002, l'agriculteur suisse a adopté un mode de production respectueux de l'environnement et favorable au maintien de la biodiversité. En 2000, le 95 % de la surface agricole nationale est cultivée selon le cahier des charges de la production intégrée⁶.

Une étude⁷ a montré que le bilan environnemental de cette nouvelle agriculture était très favorable:

- diminution de 15 % de l'utilisation d'azote (la quantité d'azote acheté est revenue au niveau d'il y a vingt ans);
- diminution de 56 % des achats de phosphore en région de plaine et de 79 % en région de montagne (au plan suisse, l'utilisation d'engrais phosphatés est inférieure à ce qu'elle était en 1950);
- diminution importante des produits de traitement des plantes (le nombre de traitements indésirables est passé de 50 % à 20 %);
- contribution de l'agriculture au maintien de la biodiversité grâce notamment aux surfaces de compensation écologique.

Ainsi, à première vue, on pourrait affirmer que la politique agricole suisse est un véritable succès et qu'elle a achevé sa révolution multifonc-tionnelle. Mais d'un point de vue ethnologique, il est nécessaire de se poser la question de savoir si ces changements de pratique effectifs ont été accompagnés d'un changement de la représentation que se fait l'agriculteur de son rôle et de son métier, condition indispensable pour que ces nouvelles pratiques acquièrent un sens et une valeur à ses yeux. D'autre part, on ne peut passer sous silence que PA2002 a fait subir une pression économique forte aux exploitations, et que le taux de disparition des fermes suisses est allé en augmentant ces dernières années.

Si l'on reprend le bilan environnemental de l'agriculture suisse, apparemment très favorable, il faut relever qu'assez rapidement les milieux de protection de la nature ont critiqué l'apport attendu des nouvelles pratiques agricoles au maintien de la biodiversité. Cette contribution à la richesse biologique des milieux devait être améliorée grâce notamment à l'obligation de mettre le 7 % de la surface du domaine agricole en

6

⁶ Les exigences de ce cahier des charges sont les suivantes: bilan de fumure équilibré (apports en azote et en phosphore ne devant pas dépasser les besoins effectifs de plus de 10 %), 7 % de la SAU consacré aux surfaces de compensation écologique, assolement régulier, protection des sols par une couverture appropriée, utilisation ciblée des produits de traitement des plantes, détention respectueuse des animaux.

⁷ FAT-SRVA-LBL. 1998. Evolution des exploitations pilotes agricoles sur le plan de l'écologie et des techniques de production de 1991 à 1996.

surface de compensation écologique⁸. Mais, les milieux intéressés ont regretté notamment la mauvaise qualité de ces surfaces et le manque de cohérence dans leur emplacement, qui n'aboutissait qu'extrêmement rarement à la constitution de réseaux écologiques, nécessaires aux échanges intra- et inter-spécifiques. Il est très intéressant de s'arrêter dès lors sur la manière dont les agriculteurs choisissent ces fameuses surfaces de compensation écologique, afin de trouver une explication à cette situation critiquée par les milieux de la protection de la nature.

Dans le choix de ces surfaces intervient une logique claire d'optimisation agro-économique, où le but est d'une part de remplir cette obligation de manière la plus simple possible, et d'autre part de minimiser les pertes de rendement. Cela se traduit par des choix de parcelles déjà effectivement extensives à bien des égards pour différentes raisons: parcelle marginale, éloignée, non-mécanisable, au potentiel agronomique faible, etc. L'antériorité des pratiques est donc un critère essentiel intervenant dans le choix de ces parcelles⁹. Cette logique de choix des parcelles pour les surfaces de compensation écologique est à mettre en parallèle avec la logique agronomique générale de l'éleveur jurassien¹⁰. Les pratiques agricoles sont basées sur un principe de classification/hiérarchisation des terres et des bêtes. Les bonnes terres font l'objet des «bonnes» pratiques – du point de vue agricole – et sont dévolues aux bonnes bêtes, c'est-à-dire les vaches en production. Dans cette logique, l'agriculteur se doit de faire bien produire ses bonnes terres, non seulement parce qu'elles ont le meilleur potentiel agronomique, mais aussi par loyauté aux ancêtres qui se sont donné la peine de les défricher et de les améliorer sans cesse. Il est donc tout à fait normal du point de vue de l'agriculteur de mettre les surfaces de compensation à la périphérie du domaine. On le voit, la logique de l'éleveur ne tient pas compte de l'objectif environnemental recherché dans l'implan-tation de ces surfaces mais répond à un mécanisme d'adaptation résistante aux nouvelles conditions cadres de la politique agricole et vise à préserver ainsi le système de références de

_

⁸ Différentes surfaces peuvent remplir ce rôle: prairie extensive, arbre fruitier haute-tige, pâturage extensif, haies, bords de murs, etc. Les contraintes agronomiques sont plus ou moins sévères et compensées ou non par des contributions spécifiques.

⁹ D'autres travaux ont mis en évidence ce processus d'adaptation des agriculteurs, notamment: Delvaux et al. 1999; Le Guen et Sigwalt, 1999; Ministère de l'agriculture et de la pêche, 1998;

¹⁰ Voir notre contribution dans le Courrier de l'Environnement de l'INRA n°40, 2000: 75-84.

l'agriculteur. Un des éléments importants de ce système de référence est la manière dont l'agriculteur se représente son rapport à la nature.

4. La nature idéale

Les pratiques agricoles révèlent un système de représentations sociales et symboliques, notamment celles qui fondent le rapport à la nature. De 1997 à 1999, nous avons conduit des entretiens auprès d'une cinquantaine d'agriculteurs de l'Arc jurassien, dans le canton de Neuchâtel et dans le département du Doubs. Nous avons mené deux types d'entretien. L'un général sur la perception des agriculteurs de l'évolution de la politique agricole suisse et de leur métier, l'autre centré sur les représentations paysagères et de la nature, à l'aide d'un test-photo. L'analyse de ces différents entretiens nous a permis de mettre en valeur trois grands types de relations à la nature.

4.1 La nature redoutée¹¹

L'agriculteur traditionnel a des pratiques très spécifiques sur son domaine. Son credo est plus entretenir et nettoyer, que produire. Il mettra un point d'honneur à garder tous les espaces de son domaine propres, y compris les espaces marginaux et sans valeur économique, tels que bords de murs, lisières, talus. Cette obsession à faire propre répond d'une part à une logique patrimoniale, où le but est d'entretenir ce que nous avons reçu des «ancêtres» et de pouvoir le transmettre à notre tour aux descendants. D'autre part, en nettoyant, l'agriculteur pose des limites claires entre la nature sauvage et la nature cultivée. Cette frontière est vitale pour l'agriculteur traditionnel qui se représente les relations Homme-Nature sur un mode exclusif: ou la nature gagne et l'homme perd, ou l'homme gagne et la nature perd. La nature est vue comme une force immense contre laquelle il faut lutter continuellement, sous peine de se faire engloutir. Nettoyer pose métaphoriquement la prédominance de l'homme.

¹¹ Pour une analyse détaillée de ces différents types de relation à la nature, voir Miéville-Ott, 2001.

4.2 La nature ignorée

L'agriculteur performant agit différemment sur son domaine. Il n'a pas l'obsession du propre – ce que lui reproche d'ailleurs l'agriculteur traditionnel –, il se concentre avant tout sur les bonnes terres qui lui permettent d'améliorer sa productivité. Ses choix de pratiques se font selon un calcul coût-rentabilité clair. Il met sa réputation en jeu non pas tant dans l'aspect bichonné de son domaine, mais dans des indicateurs de performance, tels que la moyenne laitière du troupeau.

L'agriculteur performant partage en partie les représentations de la nature de l'agriculteur traditionnel. Il n'apprécie pas outre mesure la nature sauvage ou alors elle le laisse indifférent. Il est moins préoccupé par la frontière à établir entre nature sauvage et nature cultivée. Il n'inter-viendra contre l'envahissement et l'embroussaillement que lorsque ses bonnes terres sont menacées.

Aussi bien l'agriculteur traditionnel que l'agriculteur performant perçoivent la nature sauvage de manière plutôt négative, ou alors celleci sort simplement de leur système de représentations, elle ne se pense pas du moment qu'on ne peut y agir, d'un point de vue agricole. Ils ne recherchent pas le contact physique avec la nature, ni ne la fréquentent simplement pas plaisir ou curiosité, encore moins pour y goûter un moment de délassement et de ressourcement.

4.3 La nature admirée

L'agriculteur polyréféré – dont les références sortent du cadre purement agricole, pour appartenir à différents milieux – opte pour des pratiques plus diversifiées sur son exploitation. C'est lui qui aura les types de surface de compensation les plus exigeants, voire même des contrats spécifiques avec la Conservation de la nature pour prairies maigres riches en espèces. Les rares agriculteurs biologiques de notre échantillon appartiennent à ce groupe. La limite entre nature sauvage et nature cultivée n'est pas recherchée à tout prix. Au contraire, les zones de contact un peu plus «fouillis» peuvent être aussi appréciées et leur utilité environnementale reconnue.

Il est très intéressant de constater que ces pratiques effectivement différentes se rattachent à un système de représentation de la nature lui aussi totalement différent des deux autres groupes décrits ci-dessus. Les relations Homme-Nature ne sont pas vues sur un mode exclusif.

Une cohabitation harmonieuse peut être envisagée. La nature est source d'admiration dans son immensité et sa force. Les personnes appartenant à ce groupe — en priorité des femmes d'agriculteurs — apprécient volontiers la nature sauvage pour les sentiments qu'elle peut susciter. Le contact est recherché, voire même une certaine intimité physique s'exprimant à travers les sens mobilisés (odorat, toucher). La nature sauvage est «vraie» et dans ce sens nous entraîne aussi vers un état de vérité où on se révèle à soi-même. Ainsi la nature nous offre non seulement un espace de délassement, mais aussi un espace de ressourcement, dans certains cas touchant à un véritable moment de communion spirituelle.

5. A la reconquête du sens

De manière générale, la multifonctionnalité pose un certain nombre de défis au monde agricole. Il s'agit de passer d'un système de production monosémique, où le sens central à donner à son activité est celui de nourrir l'humanité, à un système de production polysémique, où des sens différents doivent être trouvés dans des prestations différentes. Ces prestations – ou aménités – changent également selon la clientèle à laquelle l'agriculteur s'adresse. Le rapport à cette clientèle n'est plus de nature marchande où un prix x rétribue un produit y. Cela pose le problème de la perception de ces biens par l'agriculteur: comment peutil dès lors évaluer la qualité de ce qu'il fournit. En effet, dans le cadre d'un rapport marchand, la réponse économique sanctionne assez clairement les compétences de l'agriculteur. En devenant un prestataire d'aménités, la réponse est abstraite et diffuse et il devient alors très difficile de savoir si l'on continue d'être un «bon» paysan ou non. Dans le cas d'une filière de qualité, s'appuyant sur certaines externalités paysage, image liée au territoire - le retour sur investissement des pratiques de l'agriculteur va se modifier. D'individuel, il devient collectif, et surtout le retour sera différé dans le temps, car les bénéfices de telles externalités sur la plus-value du produit ne sont pas immédiats et doivent être intégrés dans une démarche de valorisation à long terme¹².

Pour que l'agriculteur puisse se sentir réellement valorisé par ses prestations non-marchandes, il est très important d'arriver à mettre en

¹² Nous avons abordé l'articulation des rapports marchands et non-marchands dans le cas de la viticulture valaisanne (Miéville-Ott, 2001).

valeur clairement les attentes dont celles-ci sont l'objet et si possible à les mesurer¹³. Cela permettrait d'offrir l'opportunité au monde paysan de se réapproprier un rôle positif, étant donné la perte d'importance de son rôle nourricier.

Face à la demande environnementale, le nouveau (?) rôle de gestionnaire de la biodiversité est vécu diversement dans les campagnes. Selon les différents types de relation à la nature que nous avons mis en évidence, c'est bien le groupe polyréféré qui est le plus à même d'endosser positivement ce rôle. Ce groupe est composé majoritairement de femmes, qu'elles soient épouses d'agriculteur ou elles-mêmes cheffes d'exploitation. Ces femmes sont issues souvent d'autres milieux socio-professionnels et partagent des valeurs plus globales et citadines. Elles sont sensibles par exemple à certaines valeurs écologiques et aux préoccupations des consommateurs. On peut donc penser que la résolution de la crise identitaire du monde agricole passera par la femme et par l'ouverture aux demandes des autres milieux. En intégrant un certain nombre de valeurs de la société globale, il sera possible aussi de dépasser un sentiment de marginalisation de l'agriculteur, proche de la victimisation, pour reprendre l'initiative quant à son propre rôle et à sa propre image.

_

¹³ Signalons une approche novatrice menée par l'Institut d'économie rurale de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich dans le cadre de son étude sur l'agriculture valaisanne (Lehmann et al. 2000.)

Bibliographie

Boyer Philippe, 1999: «Les concours publics à l'agriculture française: Un bilan des aides de 1990 à 1997». **Economie et statistique** n°329-330, 1999-9/10.

CNASEA, 2000: Rapport d'activités 1999.

Le Guen Roger et Sigwalt Annie, 1999: «Le métier d'éleveur face à une politique de protection de la bio-diversité». **Economie rurale** 249: 41-48.

Delvaux Lionel, De Frahan Henry, Dupraz Bruno, Vermersch Pierre et Dominique, 1999: «Adoption d'une MAE et consentement à recevoir des agriculteurs en région wallone». **Economie rurale** 249: 71-80.

Etudes Rurales, 1996: Cultiver la nature. **Etudes rurales** 141-142 (dossier consacré aux MAE).

Lehmann Bernard, Stucki Erwin, Claeyman Nelly, Miéville-Ott Valérie et Réviron Sophie, 2000: **Vers une agriculture valaisanne durable** - Lausanne: Institut d'économie rurale, EPFZ.

Miéville-Ott Valérie, 2000: «Les éleveurs du Jura face à l'écologisation de leur métier». Le Courrier de l'Environnement de l'INRA n° 40: 75-84.

Miéville-Ott Valérie, 2001: «De l'ordre et de l'entretien: les représentations paysannes de la nature et du paysage» in Yvan Droz et Valérie Miéville-Ott. On achève bien les paysans: reconstruire une identité paysanne dans un monde incertain. Genève: Editions Georg.

Miéville-Ott Valérie, 2001: Les vins et les vignes du Valais: Un produit et un paysage au cœur de l'identité régionale. Communication faite au Colloque international "Un produit, une filière, un territoire", Université Toulouse-le-Mirail 21-23 mai 2001.

Ministère de l'agriculture et de la pêche,1998: **Evaluation des mesures agri-environnementales: Synthèse des évaluations régionales**. Lyon: ISARA.

Adresse d'auteur

Valérie Miéville-Ott Institut d'économie rurale Ecole polytechnique fédérale, Zurich, (EPFZ) Antenne romande GR-Ecublens, CH-1015 Lausanne

E-Mail: valerie.mieville-ott@iaw.agrl.ethz.ch